GUIDE PRATIQUE — FINANCES PERSONNELLES

Maîtriser son crédit au Québec

Comprendre, protéger et améliorer son dossier de crédit chez Equifax et TransUnion

Audrey Samson

Gestion financière, filiale de Conseils Fortune

Avis important
Le contenu de ce document est fourni à titre informatif et éducatif seulement. Il ne constitue pas un avis professionnel (juridique, financier, ou autre) et ne remplace pas la consultation d'un professionnel qualifié.

Chaque situation est unique. Les renseignements présentés peuvent ne pas convenir à votre cas particulier. Avant de prendre une décision, il est recommandé d'obtenir des conseils adaptés à votre situation.

Les informations contenues dans ce livre étaient, à la connaissance de l'auteur, exactes au moment de la rédaction (Octobre 2026). Les lois, règles, pratiques et données peuvent changer en tout temps. L'auteur n'est pas tenu de mettre à jour ce contenu ni d'aviser les lecteurs de ces changements.

Le lecteur demeure responsable de l'usage qu'il fait des informations présentées. Dans les limites permises par la loi, l'auteur ne pourra être tenu responsable des conséquences découlant de l'application de ce contenu.

Édition octobre 2026 — Contenu adapté aux résidents du Québec

Table des matières

Pourquoi votre dossier de crédit compte autant? 3
Mythes et réalités 4
Le dossier de crédit et la cote : les bases 5
Dossier de crédit vs cote de crédit 5
Les fourchettes de cote 5
Qui consulte votre dossier? 5
Enquête « souple » vs enquête « approfondie » 6
Comment votre cote est calculée 7
L'historique de paiement (35 %) : le facteur roi 7
Le taux d'utilisation (30 %) : le levier le plus rapide 7
L'ancienneté (15 %) : ne fermez pas votre vieille carte 8
La diversité (10 %) 8
Les nouvelles demandes (10 %) 8
Ce qui n'affecte PAS votre cote 8
Lire et obtenir son dossier : vos droits au Québec 9
Obtenir votre dossier gratuitement 9
Comment lire votre dossier 9
Combien de temps l'information reste-t-elle au dossier? 10
Corriger une erreur ou contester une information 11
La procédure en 5 étapes 11
Améliorer sa cote : plan d'action 12
Les 30 premiers jours : les gains rapides 12
De 3 à 12 mois : construire l'historique 12
Partir de zéro ou reconstruire après une faillite 12
Que faire avec un compte en recouvrement? 13
Le crédit dans les grandes étapes de la vie 14
Avant une demande d'hypothèque 14
En couple 14
Cosigner un prêt : y penser deux fois 14
Travailleurs autonomes et entrepreneurs 14
Les 12 règles d'or 15
Ressources officielles utilisées pour la création de ce e-book 15
À propos 16
Avertissement 16
Sources et références 16

Pourquoi votre dossier de crédit compte autant?

Votre dossier de crédit est votre « réputation financière ». Il détermine si vous obtiendrez une hypothèque, un prêt auto ou une carte de crédit — et surtout à quel taux. Bien géré, il peut vous faire économiser des dizaines de milliers de dollars sur une vie.

Au Canada, deux agences privées tiennent un dossier sur presque chaque adulte qui a déjà emprunté : **Equifax** et **TransUnion**. Elles reçoivent chaque mois de l'information de vos prêteurs (banques, caisses, émetteurs de cartes, compagnies de cellulaire (etc.) et en tirent un pointage — la fameuse **cote de crédit**, sur une échelle de **300 à 900**.

> **EXEMPLE — Ce que 100 points peuvent valoir**
> Un emprunteur avec une cote de 750 obtient généralement un taux hypothécaire de 0,3 à 0,5 point de pourcentage inférieur à celui d'un emprunteur à 650. Sur une hypothèque de 300 000 $ amortie sur 25 ans, cela représente entre 20 000 $ et 35 000 $ d'intérêts en moins. Votre cote n'est pas un simple chiffre : c'est de l'argent.

Ce guide vous explique, en langage clair, comment votre cote est calculée, comment lire votre dossier, comment le protéger contre la fraude, comment corriger les erreurs et — surtout — comment l'améliorer avec des gestes concrets, semaine après semaine.

Mythes et réalités

Mythe	Réalité
« Consulter mon dossier baisse ma cote. »	Faux. Consulter son propre dossier est une enquête souple, sans aucun effet. Faites-le au moins deux fois par année.
« Garder un solde sur ma carte améliore ma cote. »	Faux. Payer en entier chaque mois est la meilleure pratique. Ce qui compte, c'est l'utilisation rapportée et l'absence de retard — pas les intérêts payés.
« Fermer mes cartes inutilisées va aider. »	Généralement faux. Fermer réduit vos limites totales (hausse d'utilisation) et peut réduire l'ancienneté moyenne. Gardez les cartes sans frais.
« Mon revenu élevé me donne une bonne cote. »	Faux. Le revenu n'entre pas dans le calcul. Un revenu élevé avec des retards donne une mauvaise cote; un revenu modeste avec une discipline parfaite donne une excellente cote.
« Payer un recouvrement l'efface du dossier. »	Faux. Il reste jusqu'à 6 ans, mais avec le statut « payé », beaucoup moins dommageable.
« Une proposition de consommateur ruine mon crédit pour 10 ans. »	Faux. Elle disparaît 3 ans après le dernier paiement (ou 6 ans après la signature). Avec de bonnes habitudes, la reconstruction commence dès la fin des paiements.
« Payer mon loyer et mes factures à temps améliore ma cote. »	Généralement faux : ces paiements ne sont pas rapportés (sauf programmes volontaires de déclaration du loyer). Par contre, les impayés peuvent se retrouver en recouvrement.

Le dossier de crédit et la cote : les bases

Dossier de crédit vs cote de crédit

On confond souvent les deux. Le **dossier de crédit** (ou rapport de crédit) est le document complet : identité, adresses, employeurs, liste de vos comptes (cartes, prêts, marges, hypothèque), historique de paiements, demandes de crédit, comptes en recouvrement, faillites, jugements. La **cote de crédit** (ou pointage) est un chiffre calculé à partir de ce dossier, qui résume le risque que vous représentez pour un prêteur.

Vous n'avez pas une seule cote, mais plusieurs : Equifax et TransUnion utilisent chacune leur modèle, et les prêteurs peuvent eux-mêmes appliquer leur propre formule. Un écart de 20 à 50 points entre les deux agences est normal.

Les fourchettes de cote

Cote	Équivalent Equifax	Équivalent TransUnion	Ce que ça signifie pour vous
760 – 900	Excellent	Excellent (781+)	Meilleurs taux, approbation facile, marge de négociation
725 – 759	Très bon	Bon	Très bonnes conditions, accès à la plupart des produits
660 – 724	Bon	Bon (661+)	Approbation courante; 680 est le seuil habituel pour une hypothèque assurée chez les grandes banques
560 – 659	Passable	Passable	Approbation possible, mais taux plus élevés; prêteurs alternatifs (« B ») souvent nécessaires sous 620
300 – 559	Faible	Faible	Refus fréquents; cartes garanties et reconstruction du crédit recommandées

> **À SAVOIR — Le seuil de 680**
> Pour une hypothèque assurée (mise de fonds de moins de 20 %), les assureurs (SCHL le plus fréquent) et la plupart des prêteurs traditionnels exigent une cote d'environ 680 sur au moins un des deux dossiers. En dessous, ce n'est pas impossible, mais ça coûte plus cher.

Qui consulte votre dossier?

- **Les prêteurs** (banques, caisses, émetteurs de cartes, financement auto) — avec votre consentement, à chaque demande.
- **Les propriétaires-bailleurs** — pour évaluer un locataire (avec consentement).

- **Les assureurs** — certains l'utilisent dans la tarification en assurance habitation et auto.
- **Les employeurs** — rarement au Québec, seulement pour certains postes à responsabilité financière, avec consentement écrit.
- **Les compagnies de télécommunications et de services publics** — pour ouvrir un compte sans dépôt.
- **Vous-même** — aussi souvent que vous voulez, sans effet sur votre cote.

Enquête « souple » vs enquête « approfondie »

Chaque consultation est inscrite à votre dossier. Il y a deux types :

Type	Exemples	Effet sur la cote
Enquête souple (soft)	Vous consultez votre propre dossier; un prêteur actuel révise votre compte; offres préapprouvées; vérification par un employeur	Aucun
Enquête approfondie (hard)	Demande de carte, prêt auto, hypothèque, marge, location d'auto, parfois bail résidentiel	Légère baisse temporaire (5 à 10 points), visible 3 ans chez Equifax, jusqu'à 6 ans chez TransUnion

> **TRUC — Le magasinage hypothécaire regroupé**
> Plusieurs demandes hypothécaires ou auto faites dans une courte période (généralement 14 à 45 jours selon le modèle) sont traitées comme une seule enquête. Vous pouvez donc magasiner vos taux sans pénalité — à condition de le faire de façon concentrée. Attention : ce regroupement ne s'applique **pas** aux cartes de crédit.

Comment votre cote est calculée

Les formules exactes sont secrètes, mais les cinq facteurs et leur poids approximatif sont bien connus. Les maîtriser, c'est maîtriser votre cote.

Facteur	Poids approx.	Ce qui aide	Ce qui nuit
Historique de paiement	35 %	Payer au moins le minimum avant la date d'échéance, chaque mois, sur chaque compte	Retard de 30 jours ou plus, compte en recouvrement, faillite, proposition, jugement
Taux d'utilisation du crédit	30 %	Soldes sous 30 % des limites (idéalement sous 10 %); limites élevées peu utilisées	Cartes « pleines », marge au maximum, solde élevé au moment du relevé
Ancienneté des comptes	15 %	Comptes ouverts depuis longtemps et encore actifs	Fermer sa plus vieille carte; n'avoir que des comptes récents
Diversité du crédit	10 %	Mélange sain : renouvelable (carte, marge) + à terme (prêt auto, hypothèque)	Uniquement des cartes, ou uniquement des prêts à tempérament
Nouvelles demandes	10 %	Peu de demandes, espacées	Plusieurs demandes de cartes en quelques semaines; « financement 0 % » multiples en magasin

L'historique de paiement (35 %) : le facteur roi

Un seul paiement en retard de plus de 30 jours peut faire chuter votre cote de **50 à 150 points**, et cette mention reste au dossier jusqu'à **6 ans**. À l'inverse, rien ne construit une cote plus solidement qu'une longue série de paiements à temps. Les prêteurs ne rapportent généralement pas un retard de quelques jours; c'est le seuil de 30 jours qui compte. Mais les frais et intérêts, eux, s'appliquent dès le premier jour.

> **TRUC — Le paiement minimum automatique**
> Programmez un paiement automatique du **minimum** sur chaque carte à partir de votre compte chèques, quelques jours avant l'échéance. Vous payez le reste manuellement. Ainsi, même un oubli ou un voyage ne créera jamais de retard de 30 jours.

Le taux d'utilisation (30 %) : le levier le plus rapide

Le taux d'utilisation, c'est le total de vos soldes divisé par le total de vos limites de crédit renouvelable (cartes et marges). Exemple : 3 000 $ de soldes sur 10 000 $ de limites = 30 %. Les agences le calculent **par compte** et

au total, à partir du solde transmis par le prêteur — habituellement celui de votre **date de relevé**, pas de votre date de paiement.

> **EXEMPLE — Le truc de la date de relevé**
> Marie paie toujours sa carte en entier avant l'échéance, mais son relevé mensuel affiche un solde de 4 500 $ sur une limite de 5 000 $: 90 % d'utilisation transmis à Equifax chaque mois. Sa cote stagne à 690. En payant une partie de son solde **avant la date du relevé** (et non seulement avant l'échéance), le solde rapporté tombe à 800 $ (16 %). Trois mois plus tard, sa cote dépasse 740 — sans avoir changé ses dépenses.

C'est le facteur qui réagit le plus vite : réduire votre utilisation peut faire monter votre cote en **30 à 60 jours**. Trois façons d'y arriver : rembourser des soldes, demander une hausse de limite (sans l'utiliser), ou répartir vos dépenses sur plusieurs cartes.

L'ancienneté (15 %) : ne fermez pas votre vieille carte

L'âge moyen de vos comptes compte. Fermer une carte ouverte depuis 12 ans pour « faire le ménage » peut réduire l'âge moyen de votre dossier et hausser votre taux d'utilisation d'un coup. Si une carte ne vous coûte rien en frais annuels, gardez-la ouverte et utilisez-la pour un petit achat récurrent (un abonnement, par exemple) en paiement automatique, pour que l'émetteur ne la ferme pas pour inactivité.

La diversité (10 %)

Un dossier qui montre que vous gérez bien différents types de crédit — une carte, un prêt auto, une hypothèque — est perçu comme plus solide. Ce n'est **pas** une raison pour emprunter inutilement : ne contractez jamais une dette juste pour « diversifier ».

Les nouvelles demandes (10 %)

Chaque enquête approfondie signale que vous cherchez du crédit. Plusieurs en peu de temps suggèrent un besoin urgent de liquidités — un drapeau rouge. Évitez les cartes de magasin « ouvertes sur place pour 15 % de rabais » : chacune est une enquête approfondie et un compte tout neuf.

Ce qui n'affecte PAS votre cote

- Votre revenu, votre emploi, votre âge, votre état civil (mais les prêteurs les regardent dans votre demande).
- Le solde de vos comptes bancaires et vos placements.
- Consulter votre propre dossier.
- Les factures de services publics payées à temps (elles ne sont généralement pas rapportées; les impayés, eux, peuvent l'être via le recouvrement).
- Les taux d'intérêt que vous payez.

Lire et obtenir son dossier : vos droits au Québec

Obtenir votre dossier gratuitement

Au Québec, l'accès à votre propre dossier est **gratuit** (Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé). L'agent a **30 jours** pour vous répondre. Vous pouvez demander votre dossier :

Agence	En ligne	Téléphone	Par la poste
Equifax Canada	equifax.ca — compte « myEquifax » (dossier et cote gratuits)	1 800 465-7166	C.P. 190, succursale Jean-Talon, Montréal (Québec) H1S 2Z2
TransUnion Canada	transunion.ca — « Version consommateur » (dossier gratuit)	1 877 713-3393 (Québec)	C.P. 338, LCD1, Hamilton (Ontario) L8L 7W2

> **TRUC — Suivi gratuit en continu**
> Des services comme Borrowell (cote Equifax) et Credit Karma (cote TransUnion) offrent un suivi hebdomadaire gratuit de votre cote et de votre dossier, financé par des offres de produits. Pratique pour détecter un changement suspect. Les deux agences offrent aussi leurs propres portails gratuits. Note : la cote « éducative » affichée peut différer de celle vue par votre prêteur — c'est la tendance qui compte.

Comment lire votre dossier

Vérifiez systématiquement les sections suivantes :

1. **Renseignements personnels** : nom, date de naissance, adresses actuelles et précédentes, employeurs. Une adresse inconnue peut signaler une fraude d'identité.
2. **Comptes (« lignes de crédit »)** : chaque compte avec la date d'ouverture, la limite, le solde, le statut et l'historique de paiement mois par mois. Codes fréquents : **R** (renouvelable — cartes), **I** (à tempérament — prêt auto), **M** (hypothèque), **O** (ouvert — marge, télécom). Le chiffre qui suit va de **1** (payé à temps) à **9** (créance irrécouvrable / recouvrement). « R1 » est l'idéal.
3. **Demandes de crédit** : la liste des enquêtes. Toute enquête approfondie que vous n'avez pas autorisée est un signal d'alarme.
4. **Recouvrements** : dettes remises à une agence de recouvrement.
5. **Registres publics** : faillites, propositions de consommateur, jugements.
6. **Alertes, gel et notes** : ce que vous avez vous-même ajouté.

Combien de temps l'information reste-t-elle au dossier?

Type d'information	Equifax	TransUnion
Paiements en retard, comptes en recouvrement	Jusqu'à 6 ans	Jusqu'à 6 ans
Première faillite	6 ans après la libération	7 ans après la libération (Québec, Ontario, T.-N.-L., Î.-P.-É.)
Deuxième faillite ou plus	14 ans	14 ans
Proposition de consommateur	3 ans après le remboursement complet ou 6 ans après la signature (le premier des deux)	Idem
Jugements	6 ans	7 ans (Québec)
Demandes de crédit (enquêtes)	3 ans	6 ans
Comptes fermés en règle (information positive)	Jusqu'à 10 ans	Jusqu'à 20 ans

> **À SAVOIR — La règle des 7 ans au Québec**
> Depuis le 22 septembre 2023, la loi québécoise oblige les agents d'évaluation du crédit à **détruire** tout renseignement de plus de 7 ans (sauf exceptions liées aux enquêtes criminelles). Si un élément négatif plus ancien traîne encore dans votre dossier, vous pouvez en exiger le retrait.

Corriger une erreur ou contester une information

Les erreurs sont fréquentes : compte remboursé qui apparaît encore impayé, dette d'un homonyme, solde erroné, retard inscrit à tort, compte ouvert frauduleusement. Une erreur non corrigée peut vous coûter un refus d'hypothèque. Voici la marche à suivre.

La procédure en 5 étapes

1. **Rassemblez vos preuves** : relevés, confirmation de paiement, lettre de quittance du créancier, rapport de police en cas de fraude.
2. **Contactez le créancier** qui a transmis l'information. Souvent, c'est lui qui doit corriger à la source; demandez une confirmation écrite.
3. **Déposez une contestation auprès de l'agence** — chez les DEUX agences si l'erreur figure dans les deux dossiers, car elles ne se parlent pas. Equifax : formulaire en ligne via myEquifax ou par la poste. TransUnion : portail de contestation en ligne (ocs.transunion.ca), téléphone ou courrier.
4. **Attendez la vérification** : l'agence a l'obligation légale de vérifier auprès du créancier. Au Québec, la loi lui impose un délai de réponse de **30 jours**. Seules les informations inexactes sont retirées; une information négative exacte reste.
5. **Faites un suivi** : demandez une copie corrigée de votre dossier. L'agence doit aviser les entreprises qui ont consulté votre dossier dans les 6 derniers mois de la correction.

Améliorer sa cote : plan d'action

Améliorer sa cote n'est pas une question de chance ni de « trucs secrets ». C'est une série de gestes simples, répétés. Voici un plan en trois horizons.

Les 30 premiers jours : les gains rapides

- ☐ Obtenir ses deux dossiers et corriger toute erreur.
- ☐ Ramener chaque carte sous 30 % de sa limite — en priorité celle qui est la plus « pleine ».
- ☐ Payer une partie du solde **avant la date de relevé** pour réduire l'utilisation rapportée.
- ☐ Programmer des paiements automatiques du minimum sur tous les comptes.
- ☐ Demander une hausse de limite sur une carte bien gérée (sans l'utiliser) — vérifiez si l'émetteur fait une enquête approfondie.
- ☐ Régler tout compte en recouvrement (voir « Que faire avec un compte en recouvrement? »).

De 3 à 12 mois : construire l'historique

- ☐ Zéro retard de 30 jours, sans exception.
- ☐ Réduire progressivement l'utilisation totale sous 10 %.
- ☐ Ne faire aucune nouvelle demande de crédit sauf nécessité.
- ☐ Garder les vieilles cartes ouvertes et légèrement actives.
- ☐ Si vous n'avez qu'un seul type de crédit, envisager (uniquement si utile) un petit prêt à terme bien remboursé.

Partir de zéro ou reconstruire après une faillite

Nouvel arrivant, jeune adulte ou personne libérée d'une faillite : le défi est de **prouver** que vous gérez bien le crédit, alors que personne ne veut vous en donner. Les outils :

- **Carte de crédit garantie** : vous déposez une somme (ex. : 500 $) qui sert de limite. Utilisez-la pour de petits achats et payez-la en entier chaque mois; après 12 à 18 mois, demandez la conversion en carte régulière.
- **Carte étudiante ou carte à faible limite** d'une institution où vous avez déjà un compte.
- **Utilisateur autorisé** sur la carte d'un proche qui a un excellent historique (prudence : ses retards deviennent les vôtres).
- **Prêt « constructeur de crédit »** offert par certaines institutions et coopératives : le montant est bloqué dans un compte et libéré à la fin des versements.

- Après une faillite ou une proposition : ouvrez **une** carte garantie dès la libération, ne manquez aucun paiement, et attendez que les mentions expirent. En 2 ans de discipline, la plupart des gens retrouvent une cote supérieure à 650.

Que faire avec un compte en recouvrement?

Un compte envoyé en recouvrement fait chuter votre cote de plus de 100 points et reste inscrit jusqu'à 6 ans — **même une fois payé**. Mais un recouvrement « réglé » est bien mieux perçu qu'un recouvrement ouvert, surtout par un prêteur hypothécaire, qui exigera souvent qu'il soit réglé avant de financer. Conseils :

- Vérifiez que la dette est bien la vôtre et que le montant est exact avant de payer.
- Négociez : les agences acceptent souvent un règlement partiel contre une quittance complète. Obtenez l'entente **par écrit** avant de payer.
- Attention à la **prescription** : au Québec, une dette non reconnue depuis 3 ans (Code civil, art. 2925) ne peut plus faire l'objet d'une poursuite. Un paiement partiel ou une reconnaissance écrite relance le délai. Informez-vous avant d'agir sur une vieille dette.

Le crédit dans les grandes étapes de la vie

Avant une demande d'hypothèque

Commencez **6 à 12 mois** avant : c'est le temps qu'il faut pour que les bonnes habitudes se reflètent dans la cote. Visez 680 minimum, idéalement 720 et plus. Dans les 3 mois précédant la demande, ne faites aucune autre demande de crédit, n'ouvrez ni ne fermez de compte, ne financez pas de voiture ou de meubles. Le prêteur consultera à nouveau votre dossier juste avant le déboursement : ne changez rien entre l'approbation et la signature chez le notaire.

En couple

Chaque personne a son propre dossier; il n'existe pas de « dossier conjoint ». Mais un compte conjoint (carte, marge, hypothèque) apparaît dans les deux dossiers et les deux sont responsables de 100 % de la dette. Avant de cosigner ou d'ouvrir un compte conjoint, parlez ouvertement de vos dossiers respectifs. Lors d'une séparation, fermez ou séparez les comptes conjoints rapidement : le jugement de divorce ne lie pas les créanciers.

Cosigner un prêt : y penser deux fois

Cosigner, c'est emprunter. La dette s'ajoute à votre dossier et à vos ratios d'endettement (ce qui peut faire refuser votre propre hypothèque), et tout retard de l'emprunteur principal devient votre retard. Ne cosignez que si vous êtes prêt et capable de rembourser la totalité du prêt.

Travailleurs autonomes et entrepreneurs

Le crédit personnel et le crédit d'entreprise sont distincts, mais les prêteurs regardent les deux. Séparez vos finances (compte et carte d'entreprise), évitez de financer l'entreprise sur vos cartes personnelles (cela gonfle votre taux d'utilisation), et surveillez les cautionnements personnels que vous signez pour votre entreprise : ils peuvent apparaître à votre dossier.

Les 12 règles d’or

1. Payez tout à temps — au minimum le paiement minimum, chaque mois, sans exception.
2. Gardez l’utilisation de chaque carte sous 30 %, idéalement sous 10 %.
3. Payez avant la date de relevé si vous utilisez beaucoup votre carte.
4. Ne fermez pas vos plus vieilles cartes sans frais.
5. Limitez les nouvelles demandes; regroupez le magasinage hypothécaire ou auto sur quelques semaines.
6. Consultez vos deux dossiers au moins deux fois par année.
7. Contestez chaque erreur, par écrit, aux deux agences.
8. Activez le gel de sécurité si vous ne prévoyez pas demander de crédit.
9. Réglez les comptes en recouvrement — après vérification et entente écrite.
10. Ne cosignez que ce que vous pourriez rembourser seul.
11. Séparez les finances personnelles et celles de l’entreprise.
12. Préparez votre dossier 6 à 12 mois avant une hypothèque.

Ressources officielles utilisées pour la création de ce e-book

Organisme	Rôle	Contact
Autorité des marchés financiers (AMF)	Surveille Equifax et TransUnion au Québec; plaintes	lautorite.qc.ca — 1 877 525-0337
Commission d’accès à l’information (CAI)	Droit d’accès et de rectification; mésententes	cai.gouv.qc.ca
Office de la protection du consommateur (OPC)	Agences de recouvrement, pratiques commerciales	opc.gouv.qc.ca — 1 888 672-2556
Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)	Information neutre sur le crédit	canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere
Centre antifraude du Canada	Signalement de fraude et de vol d’identité	antifraudcentre.ca — 1 888 495-8501
ACEF et organismes de consommateurs	Consultations budgétaires gratuites	consommateur.qc.ca (Coalition des associations de consommateurs)
Equifax Canada	Dossier, contestation, gel	equifax.ca — 1 800 465-7166
TransUnion Canada	Dossier, contestation, gel	transunion.ca — 1 877 713-3393

À propos

Audrey Samson | Gestion financière, filiale de Conseils Fortune Inc.

Je suis conseillère en sécurité financière. J'accompagne les particuliers et les entrepreneurs du Québec dans la gestion de leurs finances : assurance vie, maladie grave, invalidité, assurance corporative et investissement.

Ce e-book a été préparé en collaboration avec Sophie Desmarais, courtière hypothécaire chez Hypothéca, pour vous aider à mieux comprendre et à améliorer votre crédit, que ce soit en vue d'un premier achat, d'un renouvellement hypothécaire ou de vos projets futurs.

Une approche humaine, sans jargon, pour vous permettre de prendre des décisions éclairées.

> **À SAVOIR — Envie d'aller plus loin?**
> Chaque situation est unique. Pour une analyse personnalisée de votre dossier, communiquez avec Audrey Samson — Gestion financière, filiale de Conseils Fortune.
>
> audreyds@conseilsfortune.com
> 514 316-9368 | 514 819-9959 (SMS seulement)
>
> **Sophie Desmarais**
> Courtier hypothécaire
> sdesmarais@hypotheca.ca
> 450 230-3959

Avertissement

Ce guide est offert à titre informatif et éducatif seulement. Il ne constitue pas un conseil financier, juridique, fiscal ou d'assurance personnalisé. Les montants, taux, seuils et règles cités reflètent l'information publique disponible au moment de la rédaction (octobre 2026) et peuvent changer. Vérifiez toujours les paramètres en vigueur auprès des organismes officiels (AMF, SCHL, Revenu Québec, ARC, RAMQ, OACIQ, OPC, ACFC) ou auprès d'un professionnel autorisé avant de prendre une décision.

Sources et références

- Agence de la consommation en matière financière du Canada — Dossiers et cotes de crédit; Combien de temps les renseignements restent dans votre dossier (canada.ca)
- Commission d'accès à l'information du Québec — Dossier de crédit : droits d'accès et de rectification (cai.gouv.qc.ca)
- Gouvernement du Québec — Entrée en vigueur du gel de sécurité, 1er février 2023 (quebec.ca); Loi sur les agents d'évaluation du crédit
- Autorité des marchés financiers — Encadrement des agents d'évaluation du crédit (lautorite.qc.ca)
- TransUnion Canada — Contestation de crédit et plaintes (transunion.ca); Equifax Canada — Gel de sécurité et contestation (equifax.ca)

- La Presse — « Agences de crédit Equifax et TransUnion : vos quatre problèmes (et comment les régler) », octobre 2024
- Journal Métro — « Qu’est-ce qu’une bonne cote de crédit au Canada en 2026? »
- Naviguer.ca — Gel de crédit au Québec : verrouiller votre dossier gratuitement (2026)
- Bureau canadien du crédit — « Votre crédit se détruit en silence : 10 erreurs fatales »
- CalculQC.ca — Comment améliorer sa cote de crédit au Québec, guide 2026
- Office de la protection du consommateur — Agences de recouvrement (opc.gouv.qc.ca); Code civil du Québec, art. 2925 (prescription)